
États financiers de Croissance Ontario

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé	5
État des gains et des pertes de réévaluation	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Croissance Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Croissance Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Croissance Ontario au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Croissance Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Croissance Ontario ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Croissance Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Croissance Ontario.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Croissance Ontario à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2026

Croissance Ontario
État de la situation financière

Au 31 mars 2026
(montants en dollars canadiens)

	Notes	2026 \$	2025 \$
Actifs financiers			
Trésorerie		100 321 747	102 647 072
Titres négociables	4	304 033 698	284 967 520
Comptes débiteurs	5	3 695	9 101
Investissements dans des sociétés en commandite	6	198 747 461	182 018 622
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 8	1 312 500	1 312 500
		604 419 101	570 954 815
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	746 214	593 280
Actifs financiers nets		603 672 887	570 361 535
Actifs non financiers	14	–	–
Excédent accumulé		603 672 887	570 361 535
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :			
Excédent de fonctionnement accumulé		603 104 830	569 808 013
Gains de réévaluation accumulés		568 057	553 522
		603 672 887	570 361 535

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Croissance Ontario

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2026

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2026 Réal \$	2025 Réal \$
Revenus				
Revenus d'intérêts		10 345 315	10 338 725	17 403 045
Revenu de placement sur la distribution à partir des fonds suivants :				
NVCF		7 367	11 771	1 421
FOCR		20 090	20 090	–
Genesys III		–	–	50 407
Gain en capital réalisé sur les placements du FODTE		–	–	1 206
Gains en capital sur la distribution à partir des fonds suivants :				
NVCF		15 048 310	17 209 910	5 626 159
FOCR		118 656	118 656	2 131 432
FDE		–	–	1 459 300
Lumira III		10 771 052	10 172 329	358 639
Genesys III		–	–	5 897 103
Amplitude I		–	195 322	209 618
Lumira IV		–	347 250	–
Panache II		–	25 732	(43 912)
Garage III		–	415 384	–
Garage V		–	84 773	–
Whitecap V		–	12 245	–
(Pertes) gain de change	3	(1 818 593)	(1 633 754)	3 217 652
		34 492 197	37 318 433	36 312 070
Charges				
Remboursements au Ministère	12	1 099 220	1 235 980	1 197 329
Frais de gestion de la trésorerie	11	47 422	51 502	38 454
Frais de services professionnels	11	514 457	309 652	307 241
Dépenses des membres du conseil et des comités		5 972	32 733	7 270
Charge de créances douteuses		–	–	320 577
Perte de valeur des placements dans des sociétés en commandite	10	–	2 391 749	1 180 996
		1 667 070	4 021 616	3 051 867
Excédent annuel		32 825 127	33 296 817	33 260 203
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		569 808 013	569 808 013	536 547 810
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		602 633 140	603 104 830	569 808 013

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario**État des gains et des pertes de réévaluation**

Exercice clos le 31 mars 2026

(montants en dollars canadiens)

	Budget	2026	2025
	\$	Réel	Réel
		\$	\$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	553 522	553 522	575 696
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	–	–	2 832
Titres négociables	–	14 535	(25 006)
	–	14 535	(22 174)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	553 522	568 057	553 522

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice clos le 31 mars 2026

(montants en dollars canadiens)

	Budget	2026	2025
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent annuel	32 825 127	33 296 817	33 260 203
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	–	14 535	(22 174)
Augmentation des actifs financiers nets	32 825 127	33 311 352	33 238 029
Actifs financiers nets au début de l'exercice	570 361 535	570 361 535	537 123 506
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	603 186 662	603 672 887	570 361 535

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2026
(montants en dollars canadiens)

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	33 296 817	33 260 203
Perte de valeur des placements dans des sociétés en commandite	2 391 749	1 180 996
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	–	(1 206)
Gains réalisés sur les distributions à partir des sociétés en commandite	(28 581 601)	(15 638 339)
Revenus d'intérêts	(10 338 725)	(17 403 045)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Comptes débiteurs	5 406	1 597 355
Comptes créditeurs et charges à payer	152 934	(1 374 825)
Intérêts reçus	11 197 132	17 431 572
	8 123 712	19 052 711
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	309 346 027	503 184 644
Achat de titres négociables	(329 256 077)	(503 266 653)
Produit des placements dans des sociétés en commandite	28 581 603	15 981 447
Achat de placements dans des sociétés en commandite	(32 070 235)	(30 830 495)
Remboursement de capital des sociétés en commandite	12 949 645	10 822 643
Libération d'une retenue liée au FODTE	–	4 038
	(10 449 037)	(4 104 376)
(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 325 325)	14 948 335
Trésorerie au début de l'exercice	102 647 072	87 698 737
Trésorerie à la fin de l'exercice	100 321 747	102 647 072

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Croissance Ontario (ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2026, Croissance Ontario relevait du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) des sociétés fermées;
 - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2026, la Société possédait des placements en capital-risque dans 25 fonds :

1) le Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR; 2) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF; 3) le Fonds Démarrage et expansion I – FDE; 4) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I; 5) Lumira Ventures III LP – Lumira III; 6) Genesys Ventures III LP – Genesys III; 7) Amplitude Ventures I LP – Amplitude I; 8) Lumira Ventures IV LP – Lumira IV; 9) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II; 10) Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V; 11) le Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II; 12) le Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I; 13) le Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I; 14) le Northleaf Growth Fund (Canada) LP – NGF; 15) Amplitude Ventures II LP – Amplitude II; 16) le Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II; 17) Genesys Ventures IV LP – Genesys IV; 18) le Fonds d'investissement Luge II – Luge II; 19) McRock Fund III LP – McRock III; 20) Mistral Venture Partners IV LP – Mistral IV; 21) le Garage Capital Fund V LP – Garage V; 22) Garage Capital Opportunities III LP – Garage Opportunities III; 23) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown III – Yaletown III; 24) le Northleaf Growth Fund II LP – NGF II; et 25) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

Croissance Ontario demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, Croissance Ontario peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, Croissance Ontario paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère Croissance Ontario comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »), établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans les sociétés en commandite sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

Les investissements dans les sociétés en commandite ont été inscrits au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Juste valeur et dépréciation (suite)

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur.

S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les produits tirés des distributions provenant des investissements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Croissance Ontario a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le FOCR, dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 20 M\$ auprès de Yaletown I. Le Fonds de capital-risque en sciences de la vie est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 23 M\$ auprès de Lumira III, de 17 M\$ auprès de Genesys III et de 10 M\$ auprès d'Amplitude. Le FOCR fait référence à l'initiative du Fonds ontarien de capital-risque, dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à ce jour à investir un montant de 11,7 M\$ US auprès de Lumira IV, de 13 M\$ auprès de Yaletown II, de 10 M\$ auprès de Whitecap V, de 7,5 M\$ auprès de Panache II, de 15 M\$ US auprès de Maverix I, de 5 M\$ US auprès de CIC I, de 10 M\$ US auprès de NGF, de 11,5 M\$ US auprès d'Amplitude II, de 10 M\$ auprès de Brightspark II, de 20 M\$ auprès de Genesys IV, de 12 M\$ auprès de Luge II, de 11 M\$ US auprès de McRock III, de 7,5 M\$ auprès de Mistral IV, de 3,9 M\$ US auprès de Garage V, de 3,5 M\$ US auprès de Garage Opportunities III, de 15 M\$ auprès de Yaletown III et de 15 M\$ US auprès de NGF II.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de Croissance Ontario réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de Croissance Ontario à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 4).

3. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. Croissance Ontario ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2026, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 47 097 302 \$ US (63 052 360 \$ US en 2025).

Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2026 entraînerait une incidence de 2 354 865 \$ US à l'état des gains et des pertes de réévaluation (3 152 618 \$ US en 2025) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2026, si la valeur des investissements dans les titres négociables, les sociétés en commandite et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 10 002 998 \$ (9 166 556 \$ en 2025). Les investissements dans les fonds effectués par l'intermédiaire des sociétés en commandite ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par Croissance Ontario, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

4. Titres négociables

La Société peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La Société peut recevoir des distributions de ses investissements en capital-risque sous forme de trésorerie et de titres. Si les titres sont cotés en bourse, ils sont reclassés en tant que titres négociables.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

	Valeur nominale	2026 Juste valeur	Valeur nominale	2025 Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 15 avril 2026 et le 6 janvier 2027, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	83 169 000	82 310 429	69 449 000	68 636 753
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 15 avril 2026 et le 10 novembre 2026, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	223 864 000	221 723 269	218 664 000	216 330 767
	307 033 000	304 033 698	288 113 000	284 967 520

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, une variation de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 3 040 337 \$ (2 849 675 \$ en 2025) sur les résultats des activités.

5. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, Croissance Ontario doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2026, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 3 695 \$ (9 101 \$ en 2025).

L'indemnisation générale de Generac a pris fin le 1^{er} décembre 2022; toutefois, les fonds étaient détenus en mains tierces dans l'attente de la résolution d'un litige en cours concernant la contrefaçon d'un brevet. L'indemnisation spéciale de Generac de 320 577 \$ a été libérée et remise à l'acheteur, et elle a été comptabilisée en tant que créance douteuse en avril 2024. Le fonds de dépenses de Generac a été libéré en janvier 2025.

6. Investissements dans des sociétés en commandite

La Société investit dans 24 (20 en 2025) sociétés en commandite. Les engagements en capital sont versés aux sociétés en commandite selon le montant et le moment établis par le commandité respectif afin de répondre aux besoins de financement de la société en commandite. Les distributions des sociétés en commandite sont versées selon le montant et le moment établis par le commandité respectif. Certaines distributions peuvent être assujetties aux dispositions de restitution de la convention de société en commandite respective. Les investissements en capital-risque ont un horizon de placement à long terme et sont considérés comme des actifs à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les investissements de la Société dans des sociétés en commandite au 31 mars 2026 :

	Engagement total \$	Engagement non encore appelé \$	2026 Coût des investissements*	2025 Coût des investissements*
Société en commandite				
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR	90 000 000	900 537	1 342 726	3 052 670
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	50 000 000	—	38 588 556	45 216 875
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	25 000 000	621 754	24 378 246	24 378 246
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I	20 000 000	2 400 000	14 972 234	14 972 234
Lumira Ventures III LP – Lumira III	23 000 000	324 208	15 845 101	18 276 700
Genesys Ventures III LP – Genesys III	17 000 000	2 138 565	7 527 939	6 819 301
Amplitude Ventures I LP – Amplitude I	10 000 000	1 617 548	6 657 194	6 379 858
Lumira Ventures IV LP – Lumira IV (note 1)	16 308 630	2 574 812	9 746 744	10 848 416
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II	13 000 000	4 030 000	8 970 000	7 670 000
Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V	10 000 000	3 733 214	6 251 329	5 189 935
Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II	7 500 000	3 009 623	4 373 433	3 677 094
Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I (note 1)	20 908 500	5 227 125	15 363 446	11 258 246
Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I (note 1)	6 969 500	796 373	6 010 932	4 835 587
Northleaf Growth Fund LP – NGF (note 1)	13 939 000	3 484 750	10 325 429	7 569 129
Amplitude Ventures II LP – Amplitude II (note 1)	16 029 850	8 309 376	7 595 196	5 365 002
Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II (note 1)	10 000 000	6 762 294	3 244 401	1 830 891
Genesys Ventures IV LP – Genesys IV (note 1)	20 000 000	15 445 246	4 603 730	2 089 061
Fonds d'investissement Luge II – Luge II (note 1)	12 000 000	8 446 801	3 553 199	1 141 561
McRock Fund III LP – McRock III (note 1)	15 332 900	13 112 717	2 196 101	447 816
Mistral Venture Partners IV LP – Mistral IV (note 1)	7 500 000	5 175 000	2 325 000	1 000 000
Garage Capital Fund V LP – Garage V (note 1)	5 450 148	4 087 611	1 446 772	—
Garage Capital Opportunities III LP – Garage Opportunities (note 1)	4 878 650	2 536 898	1 929 753	—
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown III – Yaletown III (note 1)	15 000 000	13 500 000	1 500 000	—
Northleaf Growth Fund II LP – NGF II (note 1)	20 908 500	20 908 500	—	—
	450 725 678	129 142 952	198 747 461	182 018 622

* Le coût des investissements représente le total des fonds versés à la société en commandite, déduction faite des distributions de remboursement de capital de la part de la société en commandite et de toute charge pour perte de valeur.

Note 1 : Engagements payables en dollars américains. Engagements non appelés en fonction du taux de change au 31 mars 2026.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

8. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (« \$ CA ») ou en dollars américains (« \$ US »). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	2026 Éléments éventuels**		Coût d'acquisition*	Valeur comptable	2025 Éléments éventuels**
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
En \$ CA	1 687 500	1 312 500	—		1 687 500	1 312 500	—

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2026, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans une société, qui représentait 0,22 % de l'actif net (une société qui représentait 0,23 % en 2025). Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

Un total de 61 592 (61 592 en 2025) actions de Peraso Inc. sont actuellement détenues en mains tierces pour Croissance Ontario dans le cadre de l'opération de Peraso Inc. La valeur de ces actions est exclue des investissements dans le FODTE, car les restrictions sur ces actions font en sorte que la valeur pourrait ne pas être réalisée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation, le revenu provenant de ces actions sera présenté lorsqu'il sera libéré.

9. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société n'a comptabilisé aucun revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE (revenu de 1 206 \$ en 2025).

10. Perte de valeur des investissements dans des sociétés en commandite

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la direction a déterminé des pertes de valeur des investissements dans des sociétés en commandite de 2 391 749 \$ (1 180 996 \$ en 2025), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

11. Engagements contractuels

Outre les engagements d'investissement auprès des différentes sociétés en commandite décrits à la note 6, Croissance Ontario a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et Croissance Ontario, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour Croissance Ontario. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. Croissance Ontario rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- En vertu du contrat conclu entre LP Analyst et Croissance Ontario, LP Analyst fournit des services-conseils en placement, notamment en matière de stratégie de sélection de placements, des services et des activités de contrôle diligent pour les nouveaux placements potentiels dans des fonds, des conseils d'affaires à l'appui des négociations, ainsi que des services de surveillance du portefeuille et de présentation de rapports. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre WCO Professional Corporation (« WCO ») et Croissance Ontario, WCO exerce des fonctions comptables liées aux activités de Croissance Ontario. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux horaire pour ces services.

12. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2026, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 397 280 \$ (442 867 \$ en 2025).

Au 31 mars 2026, le solde de 348 934 \$ (150 413 \$ en 2025) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services et commanditaires.

13. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2026, la Société avait conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

Croissance Ontario n'a aucun actif lié aux immobilisations corporelles ou passif à long terme. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

13. Opérations entre apparentés (suite)

Croissance Ontario dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, Croissance Ontario se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à Croissance Ontario chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service.

14. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

15. Événements postérieurs à la date des états financiers

Après la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à investir un montant de 13 M\$ US auprès de Lumira Ventures V LP.